

Le Parvis sous Surveillance...



Sommaire...

Page 2 : - Edito

Page 3 : - Quelle France pour nos enfants ???

Page 4 : - Marché de Noël des Champs-Élysées, une vitrine Parisienne...

Page 5 : - France à deux vitesses !!!

Page 6/7 : - La notation...

Page 8 : - Une fresque en hommage à l'Abbé Pierre dans le square...

Page 9 : - Les comités techniques paritaires (CTP)...

Page 10 : - La chasse aux fonctionnaires est ouverte !!!

Page 11 : - Les Comités d'Hygiène et de sécurité...

Page 12 : - Hommage à Michel CHAUEAU...

Edito... *Le mot du Secrétaire Général...*

Cher(e)s syndiqué(e)s,

C'est avec une grande tristesse que nous venons d'apprendre le décès de Michel CHAUVEAU qui était, pour nous, une référence du syndicalisme. La dernière page de ce journal sera donc consacrée à sa mémoire.

L'actualité d'aujourd'hui, nous amène tous à des réflexions concernant notre avenir professionnel ; effectivement partout « la casse » des services publics, des usines qui ferment chaque jour en France....

De nombreux camarades luttent encore pour préserver leurs emplois, leurs effectifs, etc....

Les élections professionnelles approchent, c'est là aussi, un moment important afin de pouvoir créer un rapport de force avec l'administration. Ces élections déterminent notre force d'action et valident vos élus dans les instances...

Notre site internet a également été complètement rénové, n'hésitez pas à le consulter régulièrement ; Les tracts, les journaux ainsi que de nombreuses informations pratiques y figurent...

Depuis plus d'une année également, notre politique de formation, nous a amené à une évolution significative tant dans la qualité que dans le contenu des formations que nous proposons aujourd'hui... Nous envisageons, pour cette année, d'ouvrir nos formations aux personnels non-syndiqués et ceci par le biais d'une formation d'accueil...

Un travail du secteur juridique se met en place cette année afin de pouvoir vous orienter dans toutes vos démarches administratives, n'hésitez pas à nous contacter dès que vous en aurez la nécessité...

Notre travail sur le terrain commence à payer, grâce notamment, aux délégations syndicales d'hygiène et de sécurité dans les divers secteurs. C'est pourquoi nous envisageons également d'organiser des réunions d'information du personnel sur vos lieux de travail...

Seuls vous êtes fort...
Ensemble nous sommes invincibles !!!

GARAULT Patrick.

« Le Parvis sous Surveillance »

Directeur de publication : GARAULT Patrick.
Responsable de la rédaction : GARAULT Davy.

Édité par l'Union Syndicale CGT des Fonctionnaires et des Salariés des Services Publics Territoriaux de Paris, actifs et retraités.

3, rue du Château d'eau – 75010 Paris –

Création du journal : Janvier 2010. Dépôt légal : Avril 2010.

N° C.P.P.A.P. : 0315S08321

Organigramme CGT-ASPS.

Postes	Elus
Secrétaire Général	GARAULT Patrick
Tel : 06 29 22 80 78	Email : p.garault@orange.fr Patrick.garault@paris.fr
Trésorier	LAMAIRE Thierry
Tel : 06 42 18 16 90	Email : indy91390@gmail.com
Organisation	HAMELIN Jean-Claude
Tel : 06 86 82 18 53	Email : jeanclaud.hamelin@gmail.com
Adjoint Organisation	KOUASSI Jean-Claude
Tel : 06 23 75 41 08	Email : bathele@hotmail.fr
Propagande-Presse-Communication	GARAULT Davy
Tel : 06 61 04 01 38	Email : cgtasps.propa@gmail.com
Adjoint Propagande-Presse-Communication	LAMAIRE Thierry
Tel : 06 42 18 16 90	Email : indy91390@gmail.com
Collecteur	RAKA Benjamin
Tel : 06 71 89 44 92	Email : benjaminraka@yahoo.fr
Adjoint collecteur	COURJOL Marie-Laure
Tel : 06 24 30 58 43	Email : mladele@yahoo.fr
Education	RAKA Benjamin
Tel : 06 71 89 44 92	Email : benjaminraka@yahoo.fr
Adjoint Education	JACQUEMIN Eric
Tel : 06 72 03 38 41	Email : eric.jacquemin@gmail.com eric.jacquemin@paris.fr
Juridique	HAMELIN Jean-Claude
Tel : 06 86 82 18 53	Email : jeanclaud.hamelin@gmail.com
Adjoint Juridique	CISSE Seydou
Tel : 06 85 99 67 56	Email : cissesey@orange.fr
DEVE Parcs et Jardins	HAMELIN Jean-Claude
Tel : 06 86 82 18 53	Email : jeanclaud.hamelin@gmail.com
DDEEES	JACQUEMIN Eric
Tel : 06 72 03 38 41	Email : eric.jacquemin@gmail.com eric.jacquemin@paris.fr

Quelle France pour nos enfants ???

*Il est en effet une question qui se pose aujourd'hui : **Quelle société voulons-nous laisser à notre descendance ?***

Une France dans laquelle moins il y a de travail plus il faut travailler longtemps ?

Un pays dirigé par une classe politique corrompue qui pille les richesses publiques ?

Un état ou une partie des recettes fiscales est redistribuée aux milliardaires ?

Un gouvernement qui est le valet des plus fortunés qui pervertissent et ruinent notre modèle social ?

L'hexagone fermant ses hôpitaux, ses crèches, ses bureaux de poste, ainsi que tout ce qui ne profite pas directement aux portefeuilles d'actions des privilégiés ?

Une France qui ne peut plus créer de l'argent pour elle-même mais seulement pour les banques privées, lesquelles prêtent à leur tour cet argent avec intérêt à l'état Français ?

Un pays dans lequel une majorité des Français est atteint par une nouvelle pathologie qui s'appellerait « le syndrome du larbin » qui prendrait systématiquement la défense des classes les plus favorisées au détriment de celles dont il est issu ?

Un état qui préfère importer des produits bas de gamme plutôt que de sauvegarder nos emplois et nos industries ?

L'hexagone souffrant d'un chômage de masse malgré une main d'œuvre très qualifiée ?



Une France qui ne se soucie guère que du football, minée par la propagande de masse et les médias ?

Un pays qui n'a pas conscience de son haut niveau de compétitivité et de productivité ?

Un état qui est immensément riche mais pas son peuple ?

Désirons-nous réellement cela pour nos enfants ?

Voulons-nous vraiment être complices de ce déclin ?

NON !!! ALORS :

LUTTONS ! Pour une répartition réelle et juste des richesses publiques.

LUTTONS ! Pour le maintien de services publics de qualité.

LUTTONS ! Pour sauvegarder nos emplois et nos industries.

LUTTONS ! Pour profiter du fruit de notre travail dès 60ans.

LUTTONS ! Pour un gouvernement respectueux de son peuple.

LUTTONS ! Pour le respect de chaque travailleur dans toutes les entreprises.

LUTTONS ! Pour que chacun puisse vivre décemment.

LUTTONS ! Pour la revalorisation de tous les salaires.

LUTTONS ! Chaque jour sur notre lieu de travail.

LUTTONS ! Dans les rues, il n'y a pas de petits combats.

LUTTONS ! Pour l'avenir de nos enfants.

DG

LA VITRINE PARISIENNE...

Marché de Noël des Champs-Élysées

*L'esprit de Noël s'invite sur les Champs.
La partie basse de la plus belle avenue du monde,
de la place de la Concorde au rond point des
Champs-Élysées, vous propose une séance de
shopping en plein air pleine de magie de Noël.
Sous plus d'une centaine de chalets, les exposants
vendent spécialités et objets artisanaux de France
et d'ailleurs.
La ville Lumière scintille plus que jamais.*

*Le Marché de Noël des Champs-Élysées a vu le
jour dans l'hiver 2008.
Sa première édition rencontra un succès
exceptionnel auprès des parisiens, des habitants
d'Ile de France et des touristes.
De 90 chalets pour sa première édition le marché
de Noël a dû s'équiper, pour sa deuxième édition,
de 70 chalets supplémentaires pour répondre à
une demande des participants et du public.
Le Marché de Noël des Champs-Élysées se
différencie des autres Marchés de Noël, par ses
animations festives, culturelles et artistiques, et
également par la magnifique vue spectaculaire
qu'il offre du fait de son implantation au cœur de
la capitale.
Pour cette troisième édition entre le Rond-point
des Champs-Élysées et la Place de la
Concorde, les visiteurs du Marché de Noël vont
pouvoir se promener dans un Village de 160
chalets, tout en découvrant des attractions pour
les enfants et des animations gratuites.
Le Marché de Noël des Champs-Élysées, c'est un
spectacle féérique au cœur de Paris.*



*Ceci n'aurait jamais vu le jour sans la
participation des personnels de la Ville de Paris
(logistique, nettoyage, sécurité, surveillance,
etc...)*

*Et pourtant, tout ce personnel qui travaille dans
des conditions non acceptables :*

- *Les salaires sont gelés et ne suivent pas l'augmentation de la vie !*
- *Le manque de personnel!*
- *Les manques de moyens mis à disposition des personnels !*
- *Sans oublier tous les emplois précaires surexploités par la ville de Paris !*

*Monsieur le Maire de Paris,
Toutes ces économies que vous faites au
détriment du bien-être et de la sécurité des
personnels sous votre responsabilité, ne serait-ce
pas pour combler vos erreurs de gestions ?
Ou pour satisfaire vos rêves afin de faire du
« tape à l'œil » pour vos électeurs ?*

*Monsieur le Maire de Paris,
Nous vous envoyons quand même nos vœux
pour la nouvelle année 2011.*

*Monsieur le Maire de Paris,
Nous savons que comme chaque année, vous
allez encore envoyer vos vœux au personnel de
la Ville, mais sans surprise, cela sera du
copier/coller sans apporter de réel espoir pour
tous les personnels qui œuvrent au bon
fonctionnement de votre Ville.*

JCH.

Le coin des bonnes affaires...

• La société de restauration **QUICK** consent une remise de 10% aux agents de la Mairie de Paris sur simple présentation de la carte professionnelle.

• **Mr. BRICOLAGE** offre une remise de 10% sur présentation de la carte professionnelle (hors promotions et matériel électro-portatif)

Adresse : 169, rue St Maur - 75011 Paris- 34, rue de Reuilly - 75012 Paris- 21/25, rue Ménilmontant – 75020 Paris-

France à deux vitesses!!!

Oyez ! Oyez ! Bonnes gens, nous vivons dans un pays dont l'économie fonctionne à deux voire trois vitesses...

On sait que nos dirigeants (le gouvernement et ses ministres, les représentants du parlement...) sont très avantagés et même privilégiés comme à l'époque de la France monarchique et hautement souveraine, mais connaissez-vous certains détails de leurs avantages financiers, et acquis gargantuesques ???

Il n'y a qu'à regarder de plus près afin de constater que les inégalités sont phénoménales :

- . Le salaire d'un député (577 députés composent l'Assemblée Nationale) est de **6952,91 euros**, certes brut mais tout de même...
- . A cela s'ajoute la rémunération d'un(e) secrétaire particulier(e), celle-ci s'élève à **1525 euros**.
- . Sans oublier les collaborateurs pour un montant total de **8949 euros** (chaque député peut en embaucher 3 ou plus...)...
- . La gratuité du train à l'année et en 1^{ère} classe, s'il vous plait...
- . La possibilité de se voir offrir 40 vols aux frais de la princesse...
- . L'usage des taxis parisiens absolument gratuits pour ces messieurs, dames...
- . Une voiture de fonction à disposition...
- . La possibilité d'avoir accès à des hôtels « haut de gamme » à tarifs préférentiels...
- . L'accès au restaurant de l'Assemblée Nationale qui ne leur coûtera que la somme de **7 euros** par repas... Il ne s'agit ni plus ni moins que de table de haute qualité, sans compter les cigares et autres avantages...

Ce qui fait un total de **17400 euros par mois**, soit pour 577 députés : **10 039 800 euros par mois** et donc plus de **120 millions d'euros par an !!!**

Et bien sûr, vous savez qui payent tout cela : Nous, les vaches à lait, et cela sans broncher !!!

Mais évidemment, ils ne peuvent pas être réélus, et c'est là que Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée Nationale et grand ordonnateur

des débats et séances, intervient : Avant son départ de l'institution, il a fait voter une loi concernant le régime spécial des députés...

En effet, les députés non réélus percevront à vie 20% de leur traitement, soit **1390 euros par mois !!!**

Ce même Jean-Louis Debré a réussi à faire voter à l'unanimité et dans le plus grand secret une loi pour que désormais : Un député non réélu touche pendant 60 mois au lieu de 6 son indemnité mensuelle qui est à ce jour (selon l'information du site ASSEMBLEE NATIONALE) de **5178 euros net !!!**

Chaque député non réélu coûte donc aux français **417 180 euros sur 5 ans !!!**

Ils ne sont aucunement tenus de chercher un nouvel emploi s'ils se « retrouvent au chômage »...

Bien entendu, nous continuons d'accepter ce scandale et payons des impôts qui s'avèrent de plus en plus injustes et exorbitants !!!

A méditer...

Eric JACQUEMIN

Planning des formations syndicales 2011...

- **21 avril 2011** : Bulletins de paie, primes, ...
- **19 mai 2011** : Formation d'accueil (nouveaux syndiqués et/ou non-syndiqués).
- **16 juin 2011** : Droits et devoirs des agents.
- **22 septembre 2011** : Votre syndicat, organigramme, rôle des membres actifs, ...
- **20 novembre 2011** : Régler et gérer les conflits avec sa hiérarchie.
- **17 novembre 2011** : Juridique, code du travail, ...
- **15 décembre 2011** : Actualités sociales, bilan des formations sur l'année, pot fraternel.

La notation..

Cet article va tâcher de vous expliquer l'importance de la note attribuée chaque année aux agents.

À quoi sert la note :

- . Elle permet un avancement d'échelon plus rapide par l'attribution de bonifications de mois d'avancement.
- . Elle joue un rôle important pour une nomination dans un nouveau grade.
- . Elle va influencer lors d'une demande de détachement ou de mutation.

L'entretien d'évaluation :

Cet entretien doit être mené par le notateur intermédiaire qui a rédigé l'appréciation portée sur l'agent.

- . Pour ce faire, l'entretien d'évaluation ne doit pas se dérouler de manière inquisitoire et l'agent doit pouvoir le refuser et l'interrompre si bon lui semble. À la sortie de cet entretien si celui-ci s'est mal passé, l'agent peut demander une audience en se faisant accompagner d'un représentant syndical.
- . L'agent doit être prévenu suffisamment à l'avance (par écrit au moins 15 jours à l'avance) afin qu'il puisse argumenter sur le bilan de son année.
- . Lors de cet entretien, la note chiffrée proposée à l'appréciation du notateur doit être communiquée.
- . L'aptitude ou non pour l'agent d'accéder au grade supérieur ou à tout avancement doit être indiqué.
- . L'agent doit être invité à s'exprimer sur son année de travail :
 - 1) les faits marquants, les réalisations.
 - 2) les besoins de développement de ses compétences (formation...).
 - 3) les difficultés éventuellement rencontrées au cours de l'année.

Demander la révision de sa note :

- . Une note dont l'agent n'a pas eu connaissance n'a aucune valeur.
- . La signature de la fiche de notation ne signifie aucunement que l'agent est d'accord avec sa note mais que la fiche lui a bien été notifiée.
- . Les agents ont le droit de demander la révision de leur note chiffrée et de l'appréciation portée sur leur fiche de notation.

Que faire en cas de désaccord avec la note ou/et l'appréciation proposée ?

La première démarche consiste à aller discuter avec le notateur. Il ne faut pas rester isolé et ne pas y aller seul, n'hésitez pas à faire appel aux représentants du syndicat **CGT-ASPS**. Dans le cas où cette démarche n'aboutit pas sur une transformation de la note proposée, vous pouvez également contester cette note en engageant un recours devant la CAP (Commission Administrative Paritaire).

Il existe trois recours possibles :

Recours gracieux :

L'agent peut demander à sa hiérarchie de modifier la note chiffrée et les appréciations qui lui sont attribuées. Cette demande s'effectue soit auprès de son supérieur hiérarchique, soit auprès du fonctionnaire qui a le pouvoir d'arrêter définitivement sa note (le chef de service).

L'agent rédige un courrier à l'intention du notateur final demandant la révision de sa note.

Lors d'un entretien, un accord peut être trouvé (si la modification est importante et si l'agent le demande, il est nécessaire de refaire entièrement la fiche de notation).

Dans tous les cas, n'hésitez pas à saisir un représentant de la **CGT-ASPS** qui vous aidera à formuler votre demande.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, il faut saisir la CAP.

Recours devant la Commission Administrative Paritaire :

*L'agent peut saisir la CAP en adressant sa requête par lettre recommandée avec accusé de réception au directeur général. La **CGT-ASPS** conseille de ne pas transmettre cette requête par la voie hiérarchique et d'effectuer cet appel dans la mesure du possible dans un délai de deux mois.*

La demande de révision doit parvenir dans tous les cas au directeur général huit jours au moins avant la date de la CAP qui est convoqué au début de l'année suivant la notation.

Un calendrier prévisionnel des réunions des CAP chargée de l'examen des appels de note doit être communiqué aux agents par voie d'affichage.

. Le courrier adressé au directeur général (avec copie « non obligatoire » à la direction locale) pour la saisie de la CAP doit juste mentionner que l'agent demande la révision de sa note et/ou de son appréciation. Dans un premier temps, il n'est pas nécessaire pour l'agent de justifier son appel de note.

Les motifs de contestation pourront être fournis plus tard, lorsque l'administration avisera l'agent de la tenue de la CAP.

*Dès l'appel de la note, la **CGT-ASPS** conseil à l'agent de prendre contact avec les représentants du personnel qui vont siéger et de communiquer à ses représentants les éléments qui justifient l'appel de note. Ses représentants peuvent vous aider à constituer votre « mémoire » de défense, n'hésitez pas à nous solliciter.*

. La requête est communiquée par le service du personnel au chef de service ayant pouvoir de notation. Celui-ci doit faire parvenir un rapport présentant ses observations et ses recommandations.

. La requête de l'agent, accompagné de ses observations et de celles du chef de service, est soumise à la CAP compétente.

. La CAP, après examen de la requête, émet un avis sur la révision de la note et/ou de l'appréciation attribuée(s).

. L'administration reste libre de la décision à prendre et la direction informe l'agent de l'appréciation et de la note définitive.

Recours au tribunal administratif :

. L'agent a un délai de deux mois à compter de la notification de sa feuille de notation pour déposer un recours devant le tribunal administratif.

Si l'agent dépose un recours devant la CAP, le délai de recours devant le tribunal administratif débute à compter de la notification de la décision de l'administration après avis de la CAP.

*Le responsable juridique de votre syndicat **CGT-ASPS** se tient à votre disposition afin de vous fournir le dossier complet concernant la notation.*

Si vous souhaitez que nous intervenions sur votre établissement, pour un problème particulier, faites nous le savoir.

*Un délégué **CGT-ASPS** peut se rendre sur votre lieu de travail.*

Une entrevue peut être demandée à votre responsable ou à votre direction.

Une réunion d'information sur un thème précis peut être organisée dans votre établissement.

Une fresque en hommage à l'Abbé Pierre dans le square

Il s'agit d'un immense graffiti réalisé par l'artiste Jonoe grâce à des extraits du célèbre appel de 1954 de l'Abbé Pierre qui forment son profil, avec sa cape et son béret.

Biographie de l'abbé Pierre :

Henri Grouès, sous le nom de l'abbé Pierre, s'engage dans la résistance où il aide des juifs à se cacher. Recherché par la Gestapo, il rencontre le général De Gaulle en 1943 à Alger. Après la guerre, il est élu député de Meurthe-et-Moselle de 1945 à 1951. En 1949, il fonde "Emmaüs" communauté de chiffonniers construisant des logements provisoires pour les "sans domicile".

Lors de l'hiver rigoureux de 1954, l'abbé Pierre lance à la radio un appel à "l'insurrection de la bonté" en faveur des sans-logis, déclenchant un vaste mouvement de solidarité. Il est également entendu par le Parlement qui, quelques semaines plus tard, décide de lancer un programme de 12000 logements d'urgence.

L'association d'Emmaüs s'internationalise et comprend de nombreuses communautés dans près de quarante pays. En 1988, il crée la "Fondation de l'abbé Pierre" pour le logement des défavorisés. Le Président de la République le fait Grand Officier de la Légion d'Honneur en 2001.

Le 1er février 2004, cinquante ans après son appel pour "l'insurrection de la bonté", il réitère son appel, et s'engage avec Emmaüs pour un

nouveau "Manifeste contre la pauvreté" dans un pays où il y a cinq millions d'exclus, dont un million d'enfants.

Toute sa vie durant, avec son franc-parler qui tranche avec le langage policé des autorités catholiques, l'abbé Pierre mène une croisade pour défendre les plus pauvres.

Et aujourd'hui, quelle leçon en ont retenu les dirigeants politique :

- ***Ils ont compris qu'il fallait partager la richesse !!!!!***
- ***Mais nos dirigeants politiques préfèrent prendre aux pauvres pour s'engraisser eux même !!!!!***

- Est-il vrai que l'on ne s'enrichit pas honnêtement ???

Jean-Claude HAMELIN.



Les comités techniques paritaires (CTP)...

Il existe un comité technique paritaire pour toute la ville (CTP central), un comité technique paritaire par direction et dans certains cas, des comités techniques paritaires de service.

Composition :

- . Les comités techniques paritaires sont présidés par le maire, généralement représenté par un adjoint au maire.*
- . Les comités techniques paritaires comprennent en nombre égal des représentants du personnel et des délégués du maire :*
 - Les représentants du personnel sont désignés, pour une durée de trois ans, par les organisations syndicales les plus représentatives, sur la base des résultats aux élections CAP.*
 - Les délégués du maire sont désignés par arrêté du maire de Paris parmi les chefs de service placés sous son autorité, pour une période de trois ans.*

Le nombre des membres suppléants est égal à celui des membres titulaires.

Organisation :

- . Les CTP sont tenus de se réunir deux fois par an au minimum. Les représentants du personnel ont droit à des autorisations d'absence pour préparer et pour se rendre à ces séances.*
- . Les séances ne sont pas publiques. Mais les suppléants peuvent assister aux séances sans toutefois pouvoir prendre part aux débats. Ils ont voix délibérative en cas d'absence des titulaires qu'ils remplacent.*
- . Le CTP ne peut se réunir que si les trois quarts au moins de ses membres sont présents (règle du*

quorum). Dans le cas contraire, une nouvelle convocation doit être envoyée dans un délai de huit jours (le quorum n'est alors plus exigé).

Compétence :

Les comités techniques paritaires sont consultés pour avis :

- Sur des questions d'ordre général:

- . Organisation et fonctionnement des services ;*
- . Programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail ;*
- . Orientation générale sur l'organisation de tâches ;*
- . Questions relatives à la formation.*
- Sur les effectifs.*

Les comités techniques paritaires sont également destinataires de communications sur des sujets qui ne donnent pas lieu à l'émission d'un avis.

Procédures :

- . Un règlement intérieur est adopté par chaque CTP.*
- . Les CTP émettent leur avis ou leurs propositions à la majorité des suffrages exprimés, notamment pour toutes les questions relatives à l'organisation du CTP.*
- . Un procès-verbal est établi lors de chaque réunion et communiqué à chacun des membres du CTP.*

La chasse aux fonctionnaires est ouverte !!!

Dans certains bureaux, le nombre d'intérimaires dépasse maintenant celui des fonctionnaires, que l'on cherche à faire partir !!!

Un facteur c'est 35000 euros par an de salaire, un guichetier, 50000 euros, alors pour les nouveaux managers de la Poste le compte est vite fait : un licenciement c'est tout bénéfice même s'ils perdent aux prud'hommes !!!

*Depuis 2003, **63000 postes** (sur un effectif total d'environ 280000 agents) ont été supprimés !!! Dans un premier temps ces suppressions étaient mises en place par le non-remplacement des départs à la retraite mais depuis 2008, des méthodes plus brutales sévices à la Poste !!!*

*En effet, les pontes de la Poste envisagent d'ici 2015 la suppression de **40% des guichetiers** !!! Des pratiques inadmissibles sont activées afin de « pousser » les agents au départ « volontaire » (on conseille vivement à ceux qui ne peuvent pas occuper un poste de travail debout, d'aller voir ailleurs, on accuse de vol un facteur à la longue*

*carrière irréprochable, etc...) !!! Toutes ces pressions ainsi que la surcharge de travail demandée aux agents engendrent des dégâts collatéraux très graves !!! Plus de **70 suicides de postiers ces derniers 18 mois** !!!*

Une véritable catastrophe humaine, les syndicalistes racontent des cas de postiers qui sombrent dans l'alcool, la drogue, la dépression !!!

Tout ceci est malheureusement de plus en plus courant dans de nombreuses entreprises Française (publiques et privées), la « loi du fric » fait de la force vive de notre pays de « la chair à canon » !!!

Nous sommes le moteur économique de notre système social, mais nous n'en tirons pas les profits, ceux-ci sont réservés aux actionnaires et autres privilégiés qui se vautrent dans les sofas d'hôtels privés en se goinfrant de petits fours de chez Le Notre !!!

FONCTION PUBLIQUE, nouvelle offensive anti-statut !!!

Le député (UMP) Jean-François MANCEL a déposé, le 13 janvier, une proposition de loi «visant à réserver le statut de la fonction publique aux agents exerçant une fonction régaliennne». Cette proposition suscite un tollé de la part des organisations syndicales.

Extrait de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant sur les droits et obligations des fonctionnaires (version modifiée au 3 août 2005).

Art. 11. (modifié par la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996, art 50, I et II).

Les fonctionnaires bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité publique dont ils dépendent, conformément aux règles fixées par le code pénal et les lois spéciales.

La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Les comités d'hygiène et de sécurité...

Un comité d'hygiène et de sécurité (CHS) est constitué auprès de chaque CTP de direction et de service.

Composition :

. Chaque comité d'hygiène et de sécurité est présidé par le maire, généralement représenté par un adjoint au maire. Le maire ou son représentant présente le programme annuel de prévention des risques professionnels établi par la direction ou le service.

. Les CHS comprennent en nombre égal des représentants du personnel et des délégués du maire, représentant l'administration.

- *Les représentants du personnel sont désignés, pour une période de trois ans, par les organisations syndicales les plus représentatives, sur la base des résultats aux élections CAP.*
- *Les représentants de l'administration sont désignés par arrêté du maire de Paris parmi les directeurs et chefs de service placés sous son autorité, pour une période de trois ans.*

. Les membres suppléants sont en nombre égal à celui des membres titulaires.

. Le médecin de médecine professionnelle et préventive est membre de plein droit, avec voix consultative.

. Le CHS peut entendre les agents chargés d'une fonction d'inspecteur (IHS).

. Les ACO sont associés aux CHS, ils y assistent de plein droit, quand une situation relevant de leur secteur de compétence est évoquée.

Organisation :

. Chaque CHS est tenu de se réunir deux fois par an au minimum.

Les représentants du personnel ont droit à des autorisations d'absence pour préparer et se rendre à ces séances.

. Quand suite à une demande de droit de retrait, il y a divergence sur la réalité du danger entre les représentants de l'administration et du personnel, une session du CHS est réunie en urgence dans un délai n'excédant pas 24 h.

. Le CHS ne peut se réunir que si les trois quarts au moins des membres de la commission sont présents (règle du quorum). Dans le cas contraire, une nouvelle convocation est adressée dans le délai de huit jours (le quorum n'est alors plus exigé).

Procédures :

. Le CHS émet son avis ou ses propositions à la majorité des suffrages exprimés.

. Le CHS doit, dans un délai de deux mois, être informé, par une communication écrite du président à chacun des membres, des suites données à ses avis.

. Un procès-verbal est établi lors de chaque réunion et est transmis aux membres du CHS.

Compétence :

. Le comité d'hygiène et de sécurité sert à répondre à des questions relatives :

- A l'observation des prescriptions législatives et réglementaires en matière d'HS.

- Aux méthodes et techniques de travail, aux choix des équipements de travail.

- Aux projets d'aménagement, de construction, d'entretien des bâtiments.

- Aux mesures pour l'adaptation des postes de travail pour handicapés, pour les femmes enceintes.

- Aux mesures prises pour le reclassement des agents déclarés inaptes.

En outre, il procède à l'analyse des risques professionnels et de leur évolution, délibère sur le programme annuel de prévention des risques professionnels et examine le rapport annuel du médecin de MPP.

. Le CHS procède à une enquête après chaque accident de service ou chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel. Cette enquête est conduite par un représentant de l'administration et un représentant du personnel désignés par le président qui peuvent être assistés par toutes personnes compétentes.

. Les membres du CHS bénéficient d'un droit d'accès aux locaux relevant de leur aire de compétence géographique dans le cadre des missions qui leurs sont confiées par le CHS.

Hommage à Michel CHAUVEAU.



C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Michel survenu dans la nuit du 9 au 10 mars 2011.

Michel était un homme au grand cœur, faisant souvent passer l'être humain avant lui-même ; Il représentait pour bon nombre d'entre nous un exemple d'humanité aussi bien dans sa vie privée que lors de ses activités syndicales.

Pour lui aucune lutte n'était vaine, il n'y avait pas de petits combats face à l'injustice sociale ; Il était toujours prêt à tendre la main et à nous conseiller lorsque nous rencontrions des difficultés de quelques natures quelles soient.

Nous perdons un frère de luttes, nous perdons un ami...

Patrick GARAULT

La mort n'est rien !

*L'amour ne disparaît jamais, la mort n'est rien.
Je suis seulement passé dans la pièce à côté.
Je suis moi, tu es toi.
Ce que nous étions l'un pour l'autre,
nous le sommes toujours.
Donne-moi le nom que tu m'as toujours donné.
Parle-moi comme tu l'as toujours fait.
N'emploie pas un ton différent,
ne prends pas un air solennel ou triste.
Continue à rire de ce qui nous faisait rire ensemble.
Prie, souris, pense à moi. Prie pour moi,
que mon nom soit prononcé à la maison
comme il l'a toujours été,
sans emphase d'aucune sorte,
sans une trace d'ombre.
La vie signifie tout ce qu'elle a toujours signifié.
Elle est ce qu'elle a toujours été,
Le fil n'est pas coupé.
Pourquoi serais-je hors de ta pensée
simplement parce que je suis hors de ta vie...
Je t'attends, je ne suis pas loin,
juste de l'autre côté du chemin.
Tu vois, tout est bien.*

Harry Scott Holland 1847-1918

Petit « grand » bonhomme...

*Tu pensais que même sous le bitume, les roses
luttaient,
Si tu avais pu, tu aurais fait ta révolution avec un
bouquet,
Toujours ce regard pour les plus petits, les plus
démunis,
Tu te disais que là, très certainement, là société
avait menti...*

*Tu rêvais ton monde idéal où tout le monde mange à
sa faim,
Où l'homme naît libre, peu importe sa couleur et
d'où il vient,
Certains pensaient que tu étais parfois un peu
utopiste,
Alors que toi, du fond de ton cœur, tu te voulais juste
réaliste...*

*Tu posais tes yeux grands ouverts sur les hommes, le
monde,
Souvent agacé par ces injustices quand les puissants
grondent,
Petit « grand » bonhomme, pas de gloire, tout en
humilité,
Au revoir petit père, salut grand frère, bien-être et
liberté...*

Oniric...